

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 02 Mars 2010

Délibération n°2010-01

Date de convocation : 23 Février 2010
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 16
Suppléants : 3
Absents non remplacés : 15
Voitants : 19

L'an deux mil dix, le deux mars à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni à Le PONTET, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M. BUIS - M. CORTADE - M. QUIOT - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. GOUDON - M. MASSIAS - M. BANACHE - M. COSTEPLANE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVEZE :

M. BARONE - M. PEREZ - M. LAGNEAU - M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M. GUEDES - M. LANGLADE - M. PECOUL

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

M. GROS - M. MARGAILLAN - Mme LAFAURE

Secrétaire de séance : M. Joël GRANIER

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2010

Rapporteur : M. Stéphane GARCIA

Le Rapporteur expose :

En l'application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1996 relative à l'administration territoriale de la république, dans les communes et les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires.

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon est concerné.





Le rapporteur souligne que ce débat s'inscrit dans les mesures d'information du public sur les affaires du Syndicat Mixte. Il permet aux conseillers de s'exprimer sur la politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au Président de connaître les différentes propositions des conseillers.

Le Rapporteur précise que ce débat n'est qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire.

Le Rapporteur fait part aux conseillers syndicaux de l'analyse des comptes 2009, des frais de structure et de personnel 2010, des investissements prévus en 2010.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Après avoir entendu le rapporteur,

Le Comité Syndical,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2010.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : **10 MARS 2010**

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE

